

LOI SUR L'ÉCONOMIE BLEUE

MADE IN FRANCE MARITIME

Avec le deuxième espace maritime du monde, ce secteur représente un potentiel énorme. Néanmoins, la France peine face à ses voisins européens. La loi définitivement adoptée à l'initiative du groupe socialiste et portée par Arnaud Leroy renforce la compétitivité de l'ensemble des champs d'activités liées à la mer pour donner à ce fleuron la capacité de faire jeu égal avec ses concurrents. Les procédures seront moins complexes pour attirer les investisseurs ; le pavillon français sera mieux protégé face à une concurrence parfois déloyale, le tout en faisant rimer compétitivité et protection de l'environnement.

UN VASTE PLAN DE SIMPLIFICATION La simplification est essentielle pour le secteur maritime. Alors qu'il avance partout ailleurs en Europe, il stagne en France. Quand en Allemagne il faut 3 ans pour faire aboutir un projet de conception d'éoliennes, cela prend 15 ans en France. C'est un véritable frein pour les investisseurs qui préfèrent aller chez nos voisins. Il faut lever ces barrières réglementaires pour renforcer la compétitivité du secteur.

La complexité des textes représente un manque à gagner conséquent. Pour inciter les opérateurs à revenir sous le pavillon français, la compréhension des textes est facilitée en s'alignant sur les législations appliquées par les autres pavillons européens. On met au clair les procédures permettant de jaugeur et de franciser les navires en créant un acte de nationalité unique pour les navires.

Le coup de jeune sur la gouvernance des ports donne plus de poids aux bailleurs de fonds, publics comme privés et assure ainsi des investissements plus efficaces. La sûreté dans les ports est renforcée avec des peines de prison prévues en cas d'intrusions illégales.

UN PAVILLON FRANÇAIS ATTRACTIF Il faut faire vivre le savoir-faire français, ses capacités d'innovations et ses milliers d'emplois locaux. Si le secteur maritime représente aujourd'hui 300 000 emplois directs et 70 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an, il est possible d'aller plus loin.

Pour faire jeu égal avec les concurrents européens, une série de mesures fiscales vise à rétablir la compétitivité du secteur. L'autoliquidation de la TVA à l'importation est généralisée pour les ports français. Déjà pratiquée par les concurrents européens, elle évite l'avance de trésorerie. La marine marchande bénéficiera d'exonérations de charges supplémentaires.

En luttant contre le « dumping de sécurité » du pavillon belge. La souplesse de la législation belge attire beaucoup de propriétaires de navires de

LOI SUR L'ÉCONOMIE BLEUE

plaisance français. Pour stopper cette fuite, tous les propriétaires français, quel que soit leur pavillon, devront respecter les règles de sécurité appliquées dans les eaux territoriales françaises.

En autorisant les jeux de hasard à bord de tous les navires à passagers français. Les machines à sous seront autorisées notamment à bord des ferries transmanche afin d'être plus compétitif face aux concurrents européens qui disposent déjà de cet avantage.

Les armateurs français sont directement concurrencés par des entreprises pratiquant le dumping social. Pour prévenir ces pratiques déloyales, les contrôles de ces navires étrangers autorisés au transport de marchandises et de personnes dans les eaux françaises sera accru.

UN STATUT POUR LES MARINS ET AQUACULTEURS Un statut spécifique est enfin reconnu pour les marins à la pêche. Suite à la signature de la première convention collective du secteur, la loi sur l'économie bleue fera en sorte que le Code des transports distingue désormais les marins à la pêche et les marins au commerce. Les conditions requises pour devenir chef mécanicien à la pêche sont aussi supprimées afin de faciliter les recrutements.

Le registre international français va être ouvert aux navires de grande pêche. Les situations des marins étrangers embarqués au thon tropical en vertu des accords de pêche passés avec les États dont ils sont ressortissants pourront enfin être régularisées juridiquement.

L'aquaculture et la conchyliculture sont reconnues. Le développement de l'aquaculture durable en France est favorisé, avec l'objectif de passer la production piscicole marine française de 7 000 à 12 000 tonnes par an.

DES AVANCÉES RÉELLES POUR L'ENVIRONNEMENT Le potentiel maritime français en termes d'énergies renouvelables est conforté. La loi donne au secteur les moyens de réaliser les ambitions portées par la loi « transition énergétique » qui fixe à 40% la part d'énergies renouvelables dans la production électrique en 2030 :

- les éoliennes *offshores* recevront le même régime que leurs homologues terrestres pour faciliter leurs installations ;
- les énergies marines renouvelables bénéficieront d'un régime d'assurance spécifique pour lever les freins à l'investissement ;
- de nouvelles pratiques seront encouragées telles que le recours au gaz naturel liquéfié et des bornes d'alimentation électrique seront installées à quai.

Des mesures de protection de l'environnement seront mises en place d'ici 2025 comme l'interdiction de rejeter en mer les substances nuisibles à la qualité de l'eau ou encore l'assurance de cultures aquatiques respectueuses de la biodiversité.